

Histoire des verreries

LES VERRERIES FORESTIERES DU BAS LANGUEDOC (XIIIe - XVIIIe siècle)

Alain RIOLS

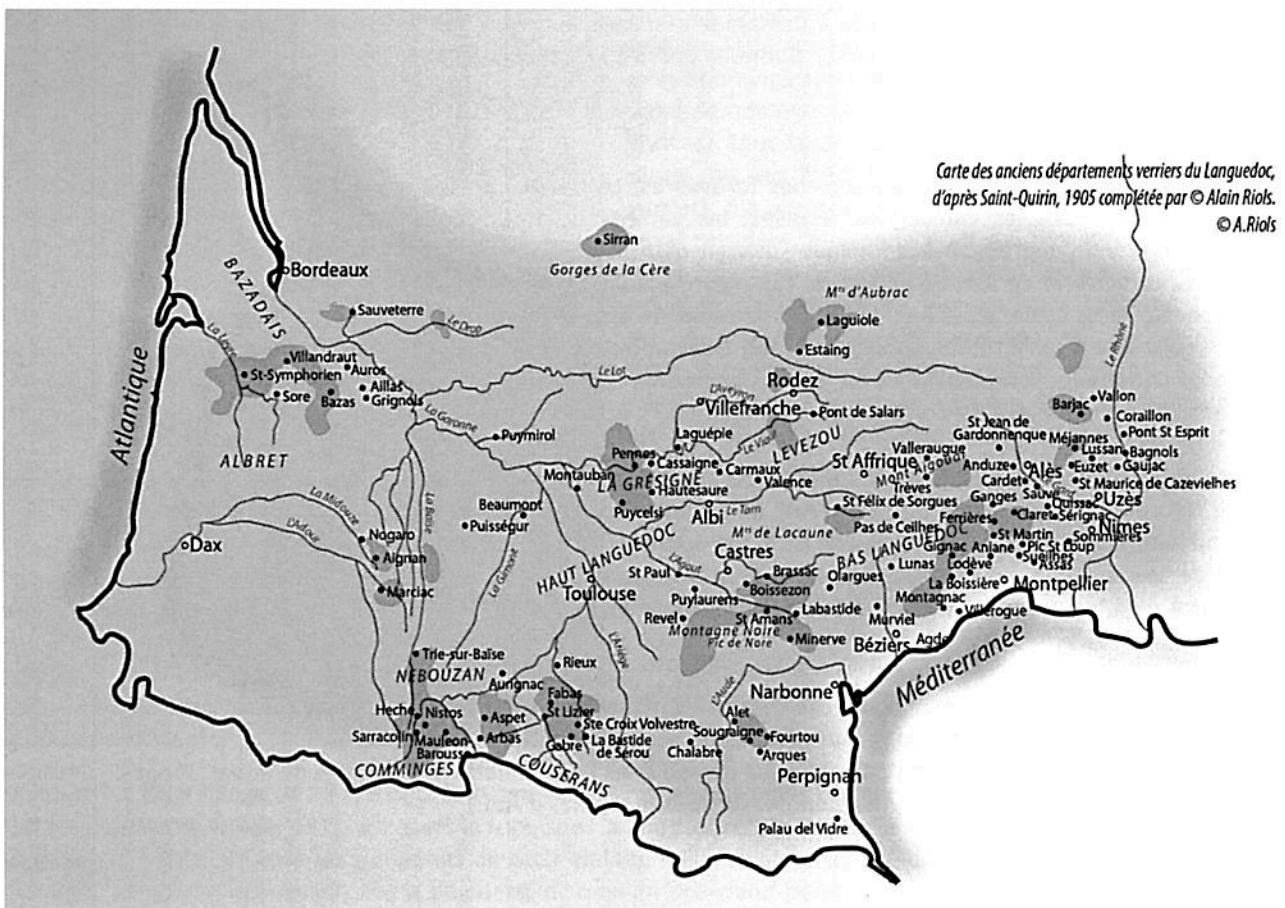
Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, commencent à se développer, dans les massifs forestiers du Bas-Languedoc, des ateliers verriers et certainement s'instaurer dans le même temps le Corps des gentilshommes verriers possédant le «... *privilege d'exercer l'art et science de verrerie sans déroger...* ». Privilège accordé au retour de la 7e Croisade, en 1254, par Louis IX, à ses écuyers ruinés. Ainsi rapelé par le «...*Sieur de Montauriol doyen et syndic...à Monsieur le viguier et gouverneur*» de Sommières le 7 octobre 1753, à l'ouverture de la dernière « *assemblée générale desdits Srs. Gentilshommes verriers* ». (AD-30. 2 E.66300.f°75v°).

Une dizaine de monarques ont codifié le *noble art de verrerie* au cours des siècles, par de nombreux actes royaux, depuis Philippe le Bel en 1312, autorisant les « *verriers de Champagne à souffler le Verre sans déroger...* » jusqu'aux lettres patentes d'août 1727 de Louis XV.

La première *Charte des verriers du Languedoc, dite de Sommières*, est fondée par les lettres patentes de Charles VII de 1445. Elle régleme en 17 paragraphes les devoirs et les droits des Gentilshommes verriers.

Trois siècles plus tard, du 7 au 11 octobre 1753, au terme de l'assemblée générale des Gentilshommes verriers réunis à Sommières sous l'autorité du Lieutenant-général des armées du Roi, capitaine viguier et gouverneur de la ville et de la viguerie de Sommières, conservateur de leurs titres de noblesse et de leurs droits, sont rédigés les derniers *Statuts* (AD-30. cf.supra) qui régleme les activités de leur Corps.

Y sont aussi énumérés les six départements, sous la juridiction du Capitaine Viguier, situés d'Est en Ouest, de la rive droite du Rhône à la région bordelaise et du Nord au Sud, des premiers contreforts méridionaux du Cantal aux Pyrénées.



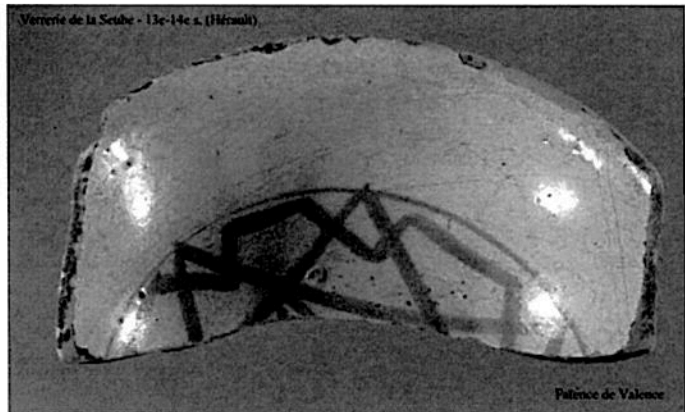
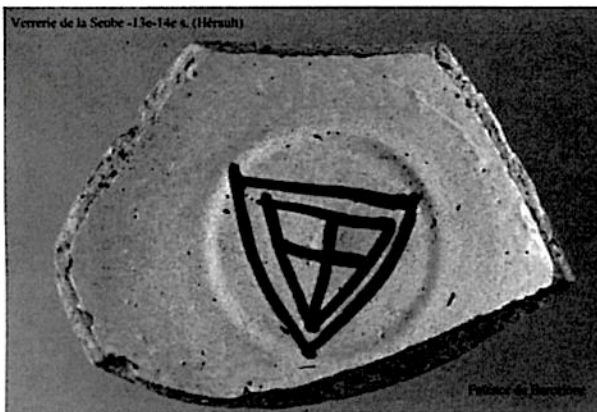
Le verre, une économie nouvelle et florissante aux XIIIe et XIVe siècles.

Cet artisanat participe au développement économique d'un espace royal en extension, proche du littoral méditerranéen, entre les villes d'Uzès et de Carcassonne, bordé à l'Ouest par des fiefs rattachés à la couronne de France, les Comtés de Toulouse et de Foix.

Par leur position géographique les villes de Montpellier, d'Agde, de Béziers et de Narbonne ont accès aux débouchés maritimes. A Montpellier, dès son origine en 1085, ses bourgeois commercent par mer avec Narbonne. Activité qui s'amplifiera à partir de 1204 avec le nouveau seigneur de Montpellier, Pierre d'Aragon, jusqu'au rattachement de la ville au royaume de France en 1349.

Les rois d'Aragon, comtes de Barcelone, rois de Majorque développent en Méditerranée une flotte puissante, dont Montpellier profite. La ville importe toutes sortes de marchandises, épices, soieries, métaux rares et exporte ses productions régionales de luxe vers les Pays du Levant. Un contrat d'expédition de près de 3000 pièces de verre est passé, le 5 juin 1343, entre un marchand de Montpellier et deux marinières de Frontignan pour transporter cette cargaison du port de Lattes à Barcelone (AD-34.2E 95/372, f°32)).

Des faïences importées de Barcelone et de Valence, mises au jour sur les sites, occupés par les verreries des régions montpelliéraine (*verreries de la Seube, de la Buissade, de la Tailhade sur le Causse de l' Hortus*), biterroise et narbonnaise... illustrent ces échanges commerciaux.



Outre le commerce international, une clientèle urbaine, aisée, se procure des objets de luxe en verre « *façon de Venise* », comme ceux découverts à Montpellier (puits de la rue de la Barralerie), à Montauban (place de la Cathédrale), Toulouse...

Les verreries forestières

Au Moyen Age, les ateliers de verriers sont installés dans les massifs forestiers.

Deux raisons majeures semblent déterminer ces localisations :

- les risques de propagation d'incendies dans les villes ;
- les difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage

Ces verreries implantées dans des mas ou construites dans les massifs forestiers sont isolées. Elles sont reliées aux grandes voies de communication par de simples chemins muletiers, empruntés soit par les verriers pour s'approvisionner en matières premières (en sable ou roches siliceuses, en argile réfractaire, en bois de chauffage...), soit par les marchands qui en venant prendre livraison de leurs commandes annuelles d'objets en verre, leur livrent la soude végétale (*salicor*) en provenance des étangs littoraux, les oxydes métalliques entrant dans la composition du verre, le verre cassé (*groisil*)...

La *Halle* est le bâtiment technique où toutes les phases de la production sont concentrées à l'abri des éléments naturels (vent, pluie) et des regards des étrangers au Corps.

On y trouve la *Four de fusion*. La phase de fusion peut durer une journée et plus pour transformer la composition de l'état solide (pulvérulent) à l'état visqueux. « *La plasticité du verre est proportionnelle à sa température..., plus il refroidit plus il durcit. Le palier de travail se situe entre 1100°C environ (viscosité du miel) dès l'instant où on le cueille, jusqu'à 850°C environ* ». (A. Guillot, 2004).

La *Four de recuisson, ou Arche à recuire ou Carcaise*, « sert à éliminer les tensions du verre en cours de refroidissement » (A. Guillot, 2004). La température au moment où les pièces sont entreposées durant la journée de travail, décroît de 500°C à 50°C. pendant la nuit, à la reprise du travail, les pièces sont alors retirées de l'Arche en toute sécurité.

Le combustible

Pour le Département du Bas-Languedoc (diocèses de Lodève, Montpellier, Béziers, Alais) les fours sont en activité pendant une *campagne ou réveillée* d'une durée « *de six mois et demy à commencer le vingt quatrième octobre, et finir le huitième du mois de may suivant.* » (AD-30.2E 66300).

Pendant cette période ils sont en fonction nuit et jour, approvisionnés en bois de chauffage débité en *billettes* de 70 à 75 cm de long, de 10 à 12 cm de large sur 4 à 5 cm d'épaisseur. Ces dernières doivent être aussi sèches que possible pour éviter toute émission de vapeur d'eau qui empêche le four d'arriver à une température élevée. La combustion du bois vert projette des charbons de bois dans les creusets qui altèrent la qualité du verre et le dégagement de fumées provoque une combustion moins calorifique.

Le *tiseur* et ses aides (étrangers au Corps des gentilshommes) maintiennent le four de fusion à une température constante de 1200°C pendant toute la durée des opérations de soufflage en gardant une flamme vive et claire.

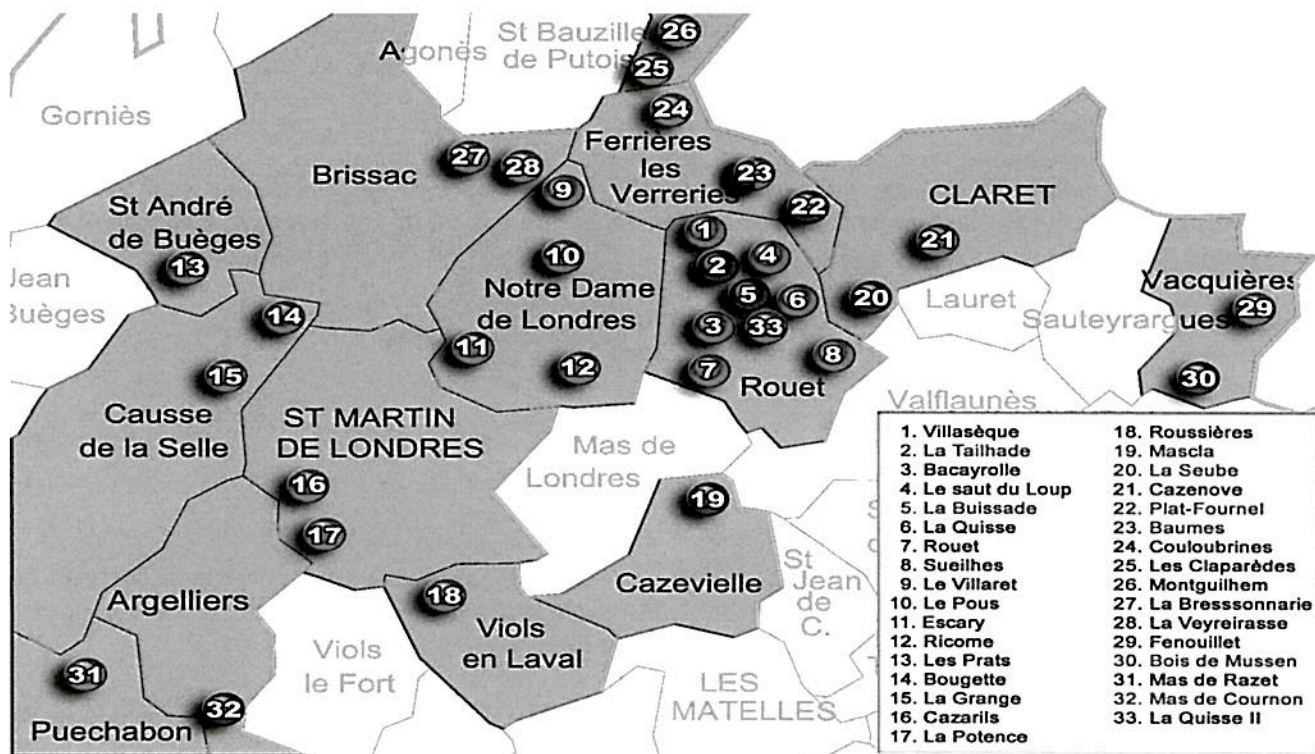
La consommation journalière d'une verrerie de quatre ou six pots (creusets), soit quatre à six places occupant quinze à vingt personnes, est estimée à 100 quintaux de bois par jour (AD-34.C.5407.1743), soit 8 stères par jour (on compte 550 billettes par stère).

Une campagne de six mois et demi consomme environ 1376 stères.

Seule la chênaie blanche est exploitée en priorité et concerne d'anciennes futaies d'accès difficile et de taillis parsemés de réserves centenaires de chênes pubescents (blancs) ou verts, appelés *escabasses, arbres fourrage*...

La chânaie verte est exploitée par les écorceurs-charbonniers qui fournissent aux tanneries et mégisseries l'écorce du Chêne vert qui sera transformée en tanin et qui produisent le charbon de bois à usage industriel, artisanal ou domestique.

Les coupes, ont des révolutions de 20 à 25 ans et concernent le régime du taillis (d'où le toponyme fréquent de *taillade*). Les recherches archéologiques et les travaux historiques récents confirment la présence pendant cinq siècles (du XIIIe au XVIIIe siècle) d'au moins vingt cinq verreries sur le Causse de l' Hortus et ses marges



Sur une si longue durée ces résultats laissent à penser que les Gentilshommes verriers ont géré rationnellement l'espace forestier en pratiquant la coupe en taillis et notamment le *saut du piquet* qui assure la régénération de l'arbre abattu uniquement par la formation de *rejets* sur la souche.

La Forêt

Au XVIIIe siècle, un grave déficit en bois se fait jour, avec l'accroissement des manufactures, les besoins domestiques et artisanaux de plus en plus importants en bois de chauffage. Les verriers sont accusés de faire disparaître la forêt.

Dans la région pour y remédier, les décisions de l'arrêt du Conseil du 7 août 1725 qui ordonne le transfert des verreries, celles de l' Hortus en particulier, sur les montagnes de l'Aigoual et de l'Espérou, ne fera l'objet d'une enquête sur sa faisabilité qu'en avril 1744, confiée à Jean Pitot et Pierre Souche procureurs du roi. Les décisions apporteront peu de changements et les verreries resteront, la plupart, sur leur lieu de production. La démonstration étant faite que les peuplements forestiers brigüés par les grandes communautés étaient inaccessibles, les voies de charroi étant inexistantes.

C'est l'analyse de Faure, Lieutenant-Général, rédacteur d'un « *Projet d'approvisionnement de la ville de Montpellier en bois de chauffe et de charbon* »

(3 décembre 1761) qui met en évidence les difficultés de transport du bois :

«... le cosse de Pompignan est rempli de gros arbres de toutes espèces qui périssent sur pied faute de débouchés...la seule verrerie de Baume située à l'une de ses extrémités, consomme chaque année trente mille quintaux de chêne blanc ; encore n'exploite-t-elle que ce qui est le plus à sa bienséance et dan son arrondissement. J'ai dit de Chêne-blanc, parce que les chênes-verds étant en coupe réglée, il ne lui est pas permis d'y toucher et que d'ailleurs ils sont communément

trop petits pour la voracité du fourneau, où il faut des troncs d'une grosseur énorme. Cette verrerie travaille depuis plus de cent ans... Les taillis de Pompignan confinent au bois de Ferrières, où on vient de rétablir une verrerie ancienne, dont la consommation sera égale à celle de la Baume... le bois est rendu chez le particulier à dos de mulet ».(AD-34.-C 2949).

Les décennies suivantes cette réserve forestière sera toujours inaccessible aux marchands de bois montpelliérains, faute de voies carrossables.

Dans ses Mémoires, publiées en 1788, l'Intendant du Languedoc, Charles Bernard de Ballainvilliers attire (une fois de plus) l'attention sur la pénurie de bois due à la grande quantité de manufactures consommatrices de bois, les défrichements dans les espaces forestiers font que « *tous les bois des communautés de la province sont dans un état de dévastation affreux... »*

La Proclamation du Roi, pour la conservation des Forêts et Bois du 3 novembre 1789, met en garde contre « *les habitants des Villes & Villages qui les avoisinent, (qui) se permettent d'y entrer journellement, & le plus souvent armés & par attroupements, pour y commettre les plus grands délits... ces habitants se permettent aussi de vendre publiquement... les bois qui proviennent de ces délits... »* (Par le Roi. De Saint-Priest. A Montpellier, de l'Imprimerie de Jean-François Picot...).

A la suite de l'abolition des privilèges au cours de la nuit du 4 août 1789, de décembre 1789 à septembre 1814, lois et décrets contribuent à faire disparaître les règlements de l'Ordonnance des Eaux & Forêts d'août 1669.

Durant la période qui va de 1790 à 1800, ce sont 500 000 hectares de bois ou forêts qui sont défrichés, transformés en terres agricoles ou en pâtures.

La dépaisseur des moutons et surtout des chèvres sur les rejets de souches, après la coupe du taillis, entraîne leur disparition définitive.

De même, en 1794, le Conseil du district de Montpellier dénonce les charbonniers qui pratiquent le commerce illicite du charbon de bois et qui « *trouvent un exemple et un appui dans l'avidité des propriétaires des bois qui vendent le charbon pris sur la charbonnière à 8 L. le quintal tandis que la loi en fixe le maximum à 30 sols... »* (AD-34. L.3276).

Ces déforestations ne sont plus alors le fait des seuls Gentilshommes verriers car la fin de leurs privilèges et les conditions économiques les forcent à abandonner au lendemain de la Révolution cette activité pluri - séculaire.

Il faut attendre le vote du Code Forestier le 21 mai 1827 pour que les déprédations de tous genres commencent à cesser et qu'une politique forestière de reboisement se mette en place.

L'Art et Science de Verrerie, essentiellement créateurs au Moyen Age de verrerie de luxe « *façon de Venise* », entre la deuxième moitié du XVIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle à l'exception près ne produit plus que de la verrerie utilitaire.

De nos jours les savoir-faire des Gentilshommes verriers, les modes opératoires pratiqués dans les verreries forestières se perpétuent encore dans les cristalleries modernes, les ateliers d'artisans d'art, où l'art du soufflage, l'Art et Science de Verrerie sont toujours en pratiqués

Montpellier. Mars 2014